

Manche (50)

**Saint-Marcouf.**

classement par arrêté du 25 janvier 2017.

- En totalité, les fortifications de l'île du Large, ainsi que leur sol d'assiette, tels que délimités par un trait rouge sur le plan annexé à l'arrêté (cad. AH 1 à 8)

**Sainte-Marie-du-Mont.**

inscription par arrêté du 1er mars 2017.

- En totalité, à l'exclusion des adjonctions l'immeuble 36 place de l'église tel que délimité sur le plan annexé (cad. AB 94) :